

REÇU A LA PREFECTURE

23 OCT. 2006

N° CG 2006/V – 8<sup>e</sup> /11  
Séance du 20 octobre 2006

**FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS  
EN 2007 (PROGRAMME E 053)**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis de la 8<sup>ème</sup> commission et des commissions réunies,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- 1) L'inscription d'un crédit de **10.041.466 €** au BP 2007 pour le fonctionnement des collèges publics dans les conditions prévues au rapport, et approuve la répartition des subventions entre les établissements conformément au tableau récapitulatif figurant en **annexe VIII** du rapport ;
- 2) L'inscription d'un crédit de paiement de **65.000 €** au BP 2007 pour la première phase de déploiement de l'Espace Numérique de Travail en Alsace, conformément aux indications figurant dans le rapport ;
- 3) L'attribution d'une subvention de 453 € à chaque foyer socio-éducatif pour une enveloppe totale de **24.915 €** ;
- 4) La reconduction de l'action « visite des lieux de mémoire d'Alsace » dans les conditions prévues au rapport, et l'inscription d'un crédit de **30.000 €** au BP 2007;

REÇU A LA PREFECTURE  
23 OCT. 2006

- 5) L'adoption des orientations départementales pour la gestion des collèges sont exposées en **annexe IX** du rapport ;
- 6) L'approbation des propositions de modifications de la convention cadre Département / collèges du Haut-Rhin (**annexe X** du rapport), et autorise le Président à signer la convention modifiée ;
- 7) De donner délégation au Président du Conseil Général pour la signature ou le visa des conventions passées par les collèges, en particulier pour l'utilisation d'équipements sportifs non intégrés juridiquement, pour la mise à disposition temporaire de locaux au profit d'un lycée et pour la mise à disposition de locaux en dehors des heures de classe ;
- 8) De donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi des questions relatives au fonctionnement et à l'équipement des collèges publics en 2007.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 23 OCT. 2006  
Publication 27 OCT. 2006  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
  
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER